

Plan des pistes



LES RÈGLES DE CONDUITE

- | | |
|--|---|
| 1 | RESPECT DES AUTRES |
| Les usages des personnes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice que par leur compétence et soit pour leur matériel. | |
| 2 | MATRICE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT |
| Tout usager d'un véhicule doit aider sa vitesse et son comportement à ses usagers les personnes qui l'auront en relation, gare-brake du temps et du temps. Il faut faire le mieux et la sécurité au travail. | |
| 3 | CHOIX DE LA DIRECTION PAR CELUI QUI EST EN AMONT |
| Calculer la trajectoire amont une position qui permet de diriger une trajectoire : il faut donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval. | |
| 4 | DEPASSEMENT |
| Le dépassement peut s'effectuer par l'avant ou par l'aval, par la droite ou par la gauche; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les situations de celles que l'on dépasse. | |
| 5 | AU CROISEMENT DE PISTES ET LORS D'UN DÉPART |
| Après un arrêt ou à un croisement de pistes, le usager doit, par exemple de l'automobile et de l'aval, s'assurer qu'il peut à l'engager sans danger pour autrui et pour lui. | |
| 6 | STATIONNEMENT |
| Tout usager doit éviter de stationner dans les passages très étroits car cela va être un cas de chute. Il doit dégager la place la plus vite possible. | |
| 7 | MONTEE ET DESCENTE A PIED |
| Cela qui est obligé de ramasser ou de descendre une pente à pied doit utiliser le bord de la pente, en prenant grand garde qu'il n'en soit malencontreusement un danger pour autrui. | |
| 8 | RESPECT DE L'INFORMATION, DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION |
| L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques ou sur l'état d'un paysage et le risque. Il doit se respecter le balisage et la signalisation. | |
| 9 | ASSISTANCE |
| Toute personne, l'élevage ou auteur d'un accident, doit prêter assistance, notamment en donnant l'alarme. En cas de besoin, il peut se mettre à la disposition des secours unis. | |
| 10 | IDENTIFICATION |
| Toute personne, l'élevage ou auteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité à l'aide du service de secours et/ou des tiers. | |
| 11 | TRANSPORT DES ENFANTS |
| Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci ont délégué la garde (mamie, nounou). Chaque enfant que l'on soit si facile comme pour une personne. | |
| Pour les enfants ne dépassant pas 2,5 mètres consulter les informations affichées au bas des Ramonnes Mies quelques. | |

RISQUES D'avalanche

- The diagram consists of five colored diamond icons arranged horizontally, each with a small mountain icon above it. From left to right, the colors are green (labeled 'RISQUE 1 ou risque faible'), yellow (labeled 'RISQUE 2 ou risque limité'), orange (labeled 'RISQUE 3 ou risque marqué'), red (labeled 'RISQUE 4 ou risque fort'), and dark red (labeled 'RISQUE 5 ou risque très fort').